2. Ça changera quoi?

Méthodologie pour travailler à partir de la situation :

- 1. Prendre connaissance du mini-récit uniquement, puis laisser le groupe s'exprimer à chaud sur la situation rencontrée :
- Quel regard je porte spontanément sur cette situation?
- Quel regard je porte sur le jeune ? Sur l'adulte ?
- Sur quels critères ai-je formé mon opinion?
- 2. Toute situation est toujours plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord, et bien souvent les éléments en notre possession souvent partiels sont insuffisants pour se forger une opinion juste. Dans bien des cas, les faits eux-mêmes peuvent avoir des significations très différentes en fonction des intentions réelles de leurs auteurs. Leurs implications morales en dépendent également.
- Prendre rapidement connaissance des différentes intentions possibles des auteurs.
 Qu'est-ce que cela nous évoque? Les intentions affichées sont-elles porteuses des mêmes conséquences?
 Cela modifie-t-il nos premières impressions? En quoi? Pourquoi?
- 3. Parmi toutes les possibilités, choisir maintenant un point de vue de jeune et un point de vue d'adulte (par ex : A-3). Il ne s'agit pas de rechercher le scénario le plus « réaliste », ni celui qui correspondrait inconsciemment ou non à une pratique éducative idéale, mais bien d'opter pour un scénario, qui permettra la suite du travail.

Dans ce scénario précis, et en oubliant tous les autres : quels points d'attention relevons-nous :

- Au plan universel (ce qui est de l'ordre du principe vrai en toute circonstance)?
- Au plan particulier (ce qui touche de manière générale à la vie de cet établissement et à l'ensemble de la communauté éducative)?
- Au plan singulier (ce qui touche aux seuls protagonistes de la scène dans cette situation donnée)?
 - Comment situerions-nous ici ce qui serait « moral » et ce qui ne le serait pas ?
 - Comment s'articulent les trois plans dans cette situation précise?
 - Qu'est-ce que la « proposition éducative qualifiée » (caractère propre) de l'Enseignement catholique pourrait induire de spécifique dans le regard porté sur les personnes dans cette situation ?

Mise en situation : Ça changera quoi ?

Collège St-Louis, self des professeurs.

- Alors le musicien, ça va ? Ça avance ton projet de « collage musical » avec tes élèves ?
- Oui, plutôt! Seulement je commence à me faire des nœuds au cerveau.
- Ah, oui ? Pourquoi ?
- Eh bien tu sais, j'ai demandé à mes élèves de charger des extraits musicaux en mp3 sur l'ordi de la salle de musique, dans l'idée qu'ils les retravaillent avec le logiciel en les superposant. Et on mettra par-dessus le texte qu'ils écrivent en français, le tout formant la chanson de leur classe qui sera présentée lors de la fête de la musique. Et bien sûr, il y aura un vote façon « Star'Ac » pour choisir la meilleure chanson...
- Ben génial, super idée! Mais pourquoi tu te fais des nœuds au cerveau?
- ... La quasi-totalité des extraits mp3 qu'ils ont apportés n'ont pas de titre.
- Ft?
- ... Et ça veut dire que rien de tout ça n'a été acquis légalement ! J'aurais dû m'en douter.
- Je vois....

Points de vue de l'élève

- Franchement, les profs, ils vivent pas dans la vraie vie! Y a qu'eux pour se poser ce genre de questions! En plus, pas mal de morceaux ont été enregistrés à la radio. C'est pas illégal, ça, et c'est pour ça qu'y a pas de titres! À leur époque, ils faisaient pareil: ils copiaient des vinyles, des cassettes et des CD. On fait juste la même chose en plus moderne...
- Ça m'a intéressé que le prof nous montre comment les artistes sont payés, les droits d'auteurs, les droits d'interprétation, les droits de diffusion, tout ça... Mais bon, j'ai pas non plus l'argent pour payer tout ce que j'écoute, donc j'ai pas trop le choix...
- C'est clair que si un jour je suis musicien professionnel, tout ça me concernera. Mais d'ici là, c'est pas parce que je ne téléchargerai plus rien que les autres arrêteront, donc morale de l'histoire, ça ne gênera que moi. Pour les artistes, ça ne changera rien du tout!

Points de vue de l'enseignant

- Ne pas profiter de l'occasion pour parler du droit des artistes et de la propriété intellectuelle, c'est dommage! En même temps, si je veux être cohérent et que je ne demande que du 100 % légal, mon projet est à l'eau... Comme si ce que je leur disais pouvait changer quoi que ce soit à ce qu'ils feront! Avec le numérique, les règles ont changé et ils le savent bien.
- À chacun son job, je ne suis pas leur prof d'éducation civique, et de toute façon à titre personnel je trouve que les maisons de disques se mettent le gros du gâteau dans les poches, au détriment des artistes. Bien fait pour eux s'ils se font pirater! Je ne vois pas en quoi consisterait la promotion d'une justice qui n'est pas juste!
- Je ne sais pas comment mais il faut absolument redéployer les choses, et tant pis si cela modifie le projet. En même temps, quand je dis ça aux collègues, ils sont d'accord! Mais ils me disent aussi de relativiser les choses... On a tous des mp3 téléchargés illégalement! Je sais que l'hypocrisie n'est pas une valeur éducative, mais en même temps, personne n'a envie de changer ses habitudes, non? En plus je crois qu'il existe une « exception pédagogique » qui nous autorise à utiliser ce genre de ressources...